

# COMMUNE DE CEYZERIEU

## Conseil municipal du 11 juin 2021 Procès-Verbal

**Présents :** BLASER Bernard, CHABOISSIER Michèle, CHARVIN Gilles, KELLER Myriam, LATHUILLIERE Angélique, NANTERME Bernard-Pierre, PARENTHOUX Jean-Christophe, RICHOZ Monique et TROIANO Catherine

**Absent(s) :** BANGE Tracy, POINSIGNON Romain, BROCHET Pierre, DUPAS Jean-Yves, GUILLET Pierre et REUTER Bernard.

**Pouvoirs :** Romain POINSIGNON donne pouvoir à Monique Richoz  
Tracy Bange donne pouvoir à Catherine Troiano  
BROCHET Pierre donne pouvoir à Gilles Charvin  
DUPAS Jean-Yves donne pouvoir à Bernard Blaser  
GUILLET Pierre donne pouvoir à Myriam Keller

**Approbation à l'unanimité du Compte rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2021**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monique Richoz est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour le rajout d'une délibération concernant l'achat de la parcelle H1005 d'une superficie de 7m<sup>2</sup> appartenant à Mme Vindret Viviane

### Récapitulatif de décisions prises par Mme Le Maire du fait de ses attributions

#### RESSOURCES HUMAINES

- Recrutement de Mme FORESY Annick en tant que vacataire pour effectuer la distribution des repas à domicile, ainsi que la gestion de la Salle Julien Richard.
- Engagement d'une procédure d'abandon de poste contre Monsieur LEGLAND Romain à la suite de son absence injustifiée depuis le 04/06/2021.

#### FINANCES

- Réparation du lave-vaisselle de la cantine scolaire par l'entreprise ALPES LAVERIES EXPLOITATION = 817.49 €
- Validation de 3 devis pour sorties scolaires avec CB AUTOCARS (Autocariste à Ceyzérieu) = 450.00€
- Achat de deux armoires de rangement pour la vaisselle de la salle Julien Richard = 690.53 €
- Achat d'un aspirateur de marque KARCHER pour la salle Julien Richard = 576 €
- Achat de 4 glacières pour le portage des repas à domicile = 97.20 €

### 2021-06-00 URBANISME Achat de parcelle H1005

Bernard BLASER propose d'autoriser Mme le maire à engager toutes les démarches administratives pour régulariser l'achat à titre gracieux de la parcelle H1005, située au lieu-dit Ardosset, d'une surface de 7 m<sup>2</sup> et appartenant à Madame VINDRET Viviane. L'achat de cette parcelle permettra l'élargissement du chemin communal.

## Vote à l'unanimité

### 2021\_06\_01 RESSOURCES HUMAINES Renfort aux services techniques : création de vacation

Madame le Maire rappelle le contexte actuel :

La commune de Ceyzérieu fait face à un surcroit d'activités pour plusieurs raisons :

- Absence non justifiée d'un agent technique,
- La poursuite des travaux de mise en séparatif,
- Une saisonnalité des missions et leur montée en charge dès le printemps,
- Un printemps pluvieux et pour lequel un retard incontestable a été pris,
- De nombreux travaux et tâches non réalisés ces dernières années et pour lesquels des actions ont été lancées
- Une volonté de faire en interne pour réduire les coûts de fonctionnement,
- L'engagement Zéro pesticide qui demande d'utiliser d'autres techniques plus chronophages.

Il y a donc une nécessité de recruter du personnel pour pallier ponctuellement à ce surcroit d'activités. La solution d'un recours à des vacataires est privilégiée pour assurer les tâches d'entretien de la commune et de ses hameaux.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs des vacations de la manière suivantes : Indemnité de 12.44 € BRUT par heure de vacation.

## Vote à l'unanimité

### 2021\_06\_02 COMPTABILITÉ : Budget Eau et Assainissement / Décision modificative n°1

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021, au niveau de la section des dépenses d'investissements. Mme Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il s'agit d'un transfert de crédit budgétaire, d'un chapitre à un autre, et non d'une modification de crédit budgétaire. L'opération est sans effet sur les crédits budgétaires du budget annexe de l'eau et l'assainissement, et ne change en rien son équilibre.

Afin de pouvoir régler les factures d'immobilisation en cours, il est nécessaire de transférer du compte 2156 "immobilisations" au compte 2315 "immobilisations en-cours" pour un montant de 500 000 €.

Le TRESOR PUBLIC rappelle qu'il est préférable d'utiliser le compte 2315 pour les travaux d'investissement conséquents durant plusieurs mois, ou étant à cheval sur 2 exercices comptables.

## Vote à l'unanimité

### 2021\_06\_03 URBANISME : Intégration des biens vacants sans maître

La commune de Ceyzérieu est concernée par des bois et forêts présumés "sans maître" que la commune peut éventuellement s'approprier à l'issue d'une vaine recherche de leurs propriétaires.

Ces biens non bâtis sont susceptibles d'être considérés comme "sans maître", s'ils sont sans propriétaire connu et si la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans, ou si elle a été acquittée par un tiers.

Conformément à l'article L.1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), la liste des parcelles forestières qui peuvent potentiellement être acquises par notre collectivité à titre gratuit, ainsi qu'une carte localisant ces parcelles sur le territoire de la commune pour une superficie de 5,51ha, a été transmise le 16 janvier 2019 par la Direction départementale des Territoires (Etat).

La DDT avait demandé de procéder sans délai à une publication et à un affichage de cette liste et de cette carte.

## ANNEXE II

**Le schéma de la procédure prévue**  
à l'article L.1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

<b>Le constat des impôts</b> au 1 <sup>er</sup> mars de chaque année	La direction départementale, ou le cas échéant régionale, des finances publiques signale <u>au préfet</u> les biens présumés sans maître	liste des biens
<b>L'information de la commune</b> au 1 <sup>er</sup> juin au plus tard de chaque année	Le <u>préfet</u> transmet <u>au maire</u> de la commune la liste des biens présumés sans maître	liste arrêtée par le préfet, transmission aux maires
<b>L'information du public</b> et des intéressés	Le <u>préfet</u> et le <u>maire</u> publient et affichent la liste arrêtée, conformément au CGPPP. Ils le notifient au dernier propriétaire connu s'il y en a eu, à l'exploitant ou à l'occupant s'il y en a, à celui qui a acquitté la TFNB s'il y en a.	publication et affichage  notifications individuelles s'il y a lieu.
<b>6 mois</b> après les mesures de publicité, confirmation « <b>bien sans maître</b> » si défaut de manifestation d'un éventuel propriétaire	Le <u>préfet</u> <b>notifie au maire</b> de la commune la présomption que c'est un bien sans maître	notification de la vacance présumée du bien
<b>6 mois</b> après la notification de vacance, <b>incorporation possible</b> dans le domaine de la commune	- soit délibération dans ce sens du conseil municipal	Arrêté du maire constatant l'incorporation (commune)
	- soit absence de délibération ou de délibération dans ce sens	<b>La propriété est attribuée à l'État</b>
<b>En cas de transfert de propriété à l'État</b>	Officialisation par arrêté du préfet	Information du MAAF et de la DRDFIP par le préfet
<b>- Bois et forêts -</b> pendant <b>cinq ans</b> à partir de l'incorporation ou du transfert	Autorisation de toutes opérations foncières	art. L.1123-4 dernier alinéa

*A cette étape, s'agissant des parcelles forestières, il vous est demandé de suivre les orientations données, en particulier de rechercher avec le concours des services de l'Office National des Forêts la possibilité de céder systématiquement les parcelles de moins de 25 hectares, et de privilégier la même solution pour les parcelles plus importantes à moins d'un intérêt avéré pour qu'elles soient incorporées définitivement au domaine de l'État.*

<b>- Bois et forêts -</b> <b>Cinq ans</b> après l'incorporation (par la commune) ou le transfert de propriété à l'État	- Soumission au régime forestier - Et, pour les biens transférés à l'État, inaliénabilité des biens et forêts de l'État au sens de l'article L. 3211-5 du CGPPP (sauf loi ou dérogation conforme à l'article)	- cf. art. L. 211-1 du Code forestier - cf. art. L 3211-5 du CGPPP
---	--	---

L'affichage de la liste des parcelles de biens sans maître a été exécuté le 10 novembre 2020.

A l'issue des 6 mois, personne n'a réclamé la propriété.

La commune souhaite les intégrer dans les biens de la commune après délibération et arrêté du maire.

Pendant 5 ans, les terrains peuvent être cédés sans frais de notaire.

### Vote à l'unanimité

#### **2021\_06\_04 BATIMENT** : Approbation du règlement intérieur de l'espace multi-activités Julien Richard

Madame le Maire expose le projet de règlement de l'espace multi-activités Julien Richard. Quelques modifications sont apportées.

Bernard Blaser demande que le règlement soit affiché dans la salle. Madame le Maire rappelle que le règlement et le contrat de location seront disponibles sur le site de la mairie après finalisation.

### Vote à l'unanimité

**2021\_06\_05 BATIMENT : Approbation des tarifs de l'espace multi-activités Julien Richard****Location grande salle**

Tarifs	½ journée	1 jour	2 jours	Chauffage
Habitant de Ceyzérieu	50.00 €	100.00 €	160.00 €	50.00 € Forfait Obligatoire du 01/10 au 30 /04 Quelle que soit la durée
Extérieur à Ceyzérieu	70.00 €	220.00 €	300.00 €	
Forfait ménage (Ménage pas fait ou mal fait)	30.00 € /heure /agent			
Caution obligatoire	1000.00 €			

**Location petite salle**

Tarifs	Semaine : 1 jour	Week end : 2 jours	Chauffage
Habitant de Ceyzérieu	15.00 €	30.00 €	20.00 € Forfait Obligatoire du 01/10 au 30 /04 Quelle que soit la durée
Extérieur à Ceyzérieu	30.00 €	60.00 €	
Forfait ménage	30.00 € /heure /agent		
Caution obligatoire	300.00 €		

**Vote à l'unanimité** pour les prix de la grande salle

**Vote à l'unanimité** pour les prix de la petite salle

**2021\_06\_06 BATIMENT : Consultation géomètres et études de sol – Espace multi-activités Julien Richard**

Consultation géomètres. Seule la société GSM de Belley a répondu. Plan topographique pour étude de la réfection globale de la salle Julien Richard : montant estimé à 2 026.80 € TTC.

Consultation pour les études de sol. Deux sociétés ont répondu à la demande de devis. Le devis de l'entreprise GEOTEC d'un montant de 1 920.00 € TTC a été retenu.

Etudes de sol G1C : trois entreprises ont été consultées. Le devis retenu est d'un montant de 1920.00 €.

**Vote à l'unanimité**

**2021\_06\_07 EAU ET ASSAINISSEMENT : Devis mise en séparatif / réseaux de la rue de la cure**

Lors de passage des caméras dans les réseaux d'eaux usées de la rue de la Cure, un point bloquant a été repéré au niveau de l'ancienne cure (Maison Wood). La technique du « Gainage » avait été initialement retenue. Le réseau est affaissé et ne peut pas donc pas être gainé.

PROFILS ETUDES envisage d'inverser le sens du flux des eaux pluviales et eaux usées.

Seules les habitations du fond de la Rue de la Cure garderaient un raccordement sur la canalisation descendante vers le cimetière et pourraient être gainées.

Pour les autres foyers, il est envisagé de remonter les réseaux au niveau de la route de Culoz. Il est également envisagé de profiter de la fouille pour changer la canalisation de l'eau potable. Une réfection complète des réseaux est donc retenue, soit 8 foyers supplémentaires.

Ces travaux ne sont pas subventionnables car n'étant pas initialement prévus au marché.

Devis réalisés par Profils Etudes

Désignation	Eaux Usées	Eaux Pluviales	Eau Potable	Total
Travaux Préparatoires	562.00€	292.00€	240.00€	1094.00€
Tranchées	8199.25€	6517.00€	4321.50€	17587.75€
Assainissement	3700.00€	0.00€	0.00€	3700.00€
Eau Potable et Usées	0.00€	3080.00€	8320.00€	11400.00€
Regards-Grilles-Chambre	1855.00€	1855.00€	840.00€	4550.00€
Branchements	4417.50€	4417.50€	0.00€	8835.00€
Travaux de maçonnerie	190.00€	190.00€	190.00€	570.00€
Travaux de surface	1762.00€	1780.00€	1205.00€	4747.00€
<b>Total Ht</b>	<b>20685.75€ Ht</b>	<b>18131.50€ Ht</b>	<b>15116.50€ Ht</b>	<b>52483.75€ Ht</b>

Vote à l'unanimité

### 2021\_06\_08 RESEAUX : Fibre optique – Planning prévisionnel de déploiement et impact sur la voirie

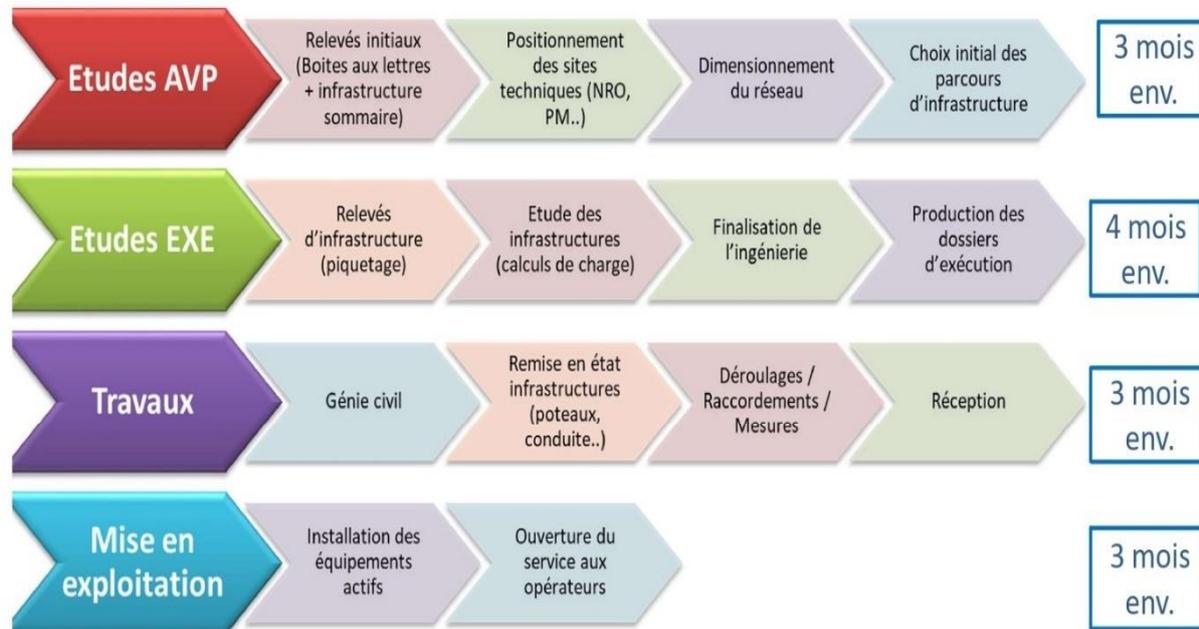
Le planning général est d'un an à compter de la date du conseil municipal. L'objectif de raccordement de l'ensemble des habitations de Ceyzérieu est prévu pour juillet 2022.

Le SIEA a pris contact avec les élus de la Maire de Ceyzérieu pour engager les démarches administratives et techniques. Les adjoints : Jean-Yves DUPAS (délégué SIEA pour la commune de Ceyzérieu) et Bernard BLASER sont en charge du suivi du dossier.

D'importants travaux d'élagage sont à prévoir sur les bords des routes communales car, les lignes téléphoniques sont prises dans les haies et les arbres.

Les particuliers ayant un réseau enterré de bon état, pourront passer par ce réseau.

Ces travaux sont financés par le SIEA. La commune cotise au SIEA, ainsi que la CCBS.



#### POINTS DIVERS :

- Communauté de Communes Bugey-Sud :

- **Projet concernant la Maison du Marais** – présentation du projet porté par la CCBS pour la modernisation de la Maison du Marais. Sous couvert de l'obtention des subventions, les travaux sont envisagés à partir de l'automne en 2023.
  - **Projet concernant la sécurisation de l'accès et la traversée d'Aignoz** par la CCBS et la commune de Ceyzérieu. Les demandes de subventions vont être déposées par la CCBS avant le 30 juin 2021. Réalisation prévue en 2022.
- **ESPACE MULTI-ACTIVITES JULIEN RICHARD :**
- Lancement de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre (MOE) suivant le programme détaillé lors du conseil municipal du 7 mai 2021, disponible sur la plateforme « Marchés publics » du département de l'Ain : Date de fin = 4 juillet 2021
- **Réunions Publiques :** seront programmées dans les hameaux les samedis matin par regroupement de 2-3 hameaux sur juillet, août et septembre.
- **Scolaire :** Achat de calculatrices pour les enfants de CM2 qui partent en 6ème. Participation des communes partenaires. Huit enfants de Ceyzérieu partiront en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2021 / 2022.
- **Toilettes publiques :** livraison du module le lundi 21 juin 2021.

20h49 la séance est levée

